



LA LETTRE DE LA PLATEFORME
DES CERTIFICATEURS
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Numéro 4 - 2020



Entretiens professionnels et VAE : préparer l'heure du bilan

En conformité avec la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, les employeurs avaient jusqu'au 7 mars 2020 pour faire l'entretien « état des lieux » du parcours professionnel de leurs salariés depuis 6 ans.

En cette période inédite de crise sanitaire, l'article 1 de l'ordonnance du 1er avril 2020 diffère jusqu'au 31 décembre 2020 la réalisation de ces entretiens. Il suspend également jusqu'au 31 décembre 2020 l'application des sanctions prévues par la loi, dans le cas où les entretiens n'auraient pas été menés dans les délais.

L'heure du bilan est donc reportée et les employeurs disposent d'un délai supplémentaire pour conduire leurs entretiens. La VAE reste une occasion pour eux de justifier de leurs actions en faveur du développement des compétences de leurs salariés, notamment en leur permettant d'acquérir une qualification en lien avec le métier et les activités exercées.

[L'entretien professionnel](#) (vidéo réalisée par

Uniformation)



Retrouvez le déroulement de l'entretien professionnel et ses nouveautés depuis la réforme de la formation professionnelle et la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel.

L'obligation d'information sur la VAE lors de l'entretien professionnel est une véritable opportunité de promouvoir et reconnaître les compétences des salariés de l'entreprise.

6 principaux certificateurs en Auvergne-Rhône-Alpes pour accompagner votre projet collectif de VAE



Notre offre de services

- * CHOISIR LES CERTIFICATIONS
- * ÉLABORER L'INGÉNIERIE FINANCIÈRE
- * SUIVRE VOTRE PROJET
- * VOUS CONSEILLER TOUT AU LONG DU PROCESSUS



La plateforme des certificateurs Auvergne-Rhône-Alpes

site : www.vae-certificateurs.fr

contact@vae-certificateurs.fr

Nous contacter

**VAE plateforme des
certificateurs Auvergne-Rhône-
Alpes**

<http://www.vae-certificateurs.fr>

Avril 2020

mailer lite